

Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 20 septembre 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 septembre 2021

### SEV - SUBVENTION POUR LES AGENTS DE DROIT PRIVÉ POUR ACCÈS À LA RESTAURATION COLLECTIVE

#### Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Stéphanie ANTIGNY à Florent SIMMONET, Jeanine BARBOTIN à Gérard LEFEVRE, Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, François BONNET à Olivier D'ARAUJO, Yamina BOUDAHMANI à Thibault HEBRARD, Sophie BROSSARD à Sonia LUSSIEZ, Françoise BURGAUD à Jean-Pierre DIGET, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, François GUYON à Romain DUPEYROU, Christine HYPEAU à Nicolas VIDEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Dominique SIX, Anne-Lydie LARRIBAU à Michel PAILLEY, Eric PERSAIS à Jérôme BALOGÉ, Nicolas ROBIN à Philippe TERRASSIN, Mélina TACHE à Yvonne VACKER, Florence VILLES à Bastien MARCHIVE, Lydia ZANATTA à Marie-Paule MILLASSEAU.

#### Titulaires absents :

Christelle CHASSAGNE, Richard PAILLOUX.

#### Titulaire absente excusée :

Annick BAMBERGER.

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Michel PAILLEY

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021

#### SEV - SUBVENTION POUR LES AGENTS DE DROIT PRIVÉ POUR ACCÈS À LA RESTAURATION COLLECTIVE

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'avis du comité technique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, en particulier son article 9 ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la FPT, en particulier son article 88-1 ;

Vu les circulaires du 30 décembre 2013, du 28 décembre 2016 et du 24 décembre 2020 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune, et leur transcription pour la fonction publique territoriale ;

Considérant, au titre de sa politique d'action sociale, que la Communauté d'Agglomération du Niortais a fait le choix, depuis de nombreuses années, de privilégier la restauration collective, en proposant aux personnels l'accès notamment aux restaurants suivants :

- Restaurant inter administratif de Niort (Rue Léon Blum),
- Restaurant de la SOGEREST,
- Restaurant Association l'Escale,
- Restaurant universitaire du CROUS (Noron).

A ce titre, la CAN octroie à ses personnels de droit public (fonctionnaires, contractuels, apprentis) une subvention de 2,11 € lorsque l'indice de rémunération est inférieur à 477. Dès lors que le traitement indiciaire est supérieur à cet indice de rémunération, le montant de la subvention est de 1 €.

Dans un souci d'uniformisation et d'égalité de traitement, il est proposé que les salariés de droit privé de la régie à autonomie financière du Service des Eaux du Vivier de la CAN, qui prendront leurs repas dans un des restaurants précités, puissent bénéficier d'une subvention de la part de la collectivité au même titre que les agents de la régie encore de droit public.

Le montant de cette participation aux repas serait par conséquent, à la date de la présente délibération, de :

- 2,11 € / repas pour les agents de droit privé ayant une rémunération brute mensuelle (primes non incluses) inférieure à 2 235,24 € ;
- 1 € pour toute personne ayant un salaire supérieur à cette somme (primes non incluses).

Si ces montants et modalités évoluent à la CAN pour ses agents de droit public, il est proposé que le parallélisme se maintienne pour les agents de droit privé.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Instaure une subvention liée au repas pour les salariés de droit privé de la régie du Service des Eaux du Vivier ;
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil d'Agglomération adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

**Gérard LABORDERIE**

**Vice-Président Délégué**